

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 11 juin 2007

portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

(2007/420/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ⁽¹⁾, et notamment son article 25, paragraphe 1,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par la Commission des Communautés européennes,

vu le point de vue émis par le Parlement européen,

considérant ce qui suit:

- (1) Il est primordial de garantir l'indépendance, la grande valeur scientifique, la transparence et l'efficacité de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (ci-après dénommée «Autorité»). La coopération avec les États membres est aussi indispensable.
- (2) Le siège d'un membre du conseil d'administration de l'Autorité, nommé jusqu'au 30 juin 2008, est devenu vacant en raison d'une démission.

- (3) Les candidatures ont été examinées en vue de nommer un nouveau membre du conseil d'administration sur la base des documents fournis par la Commission et à la lumière du point de vue émis par le Parlement européen, l'objectif étant d'assurer le niveau de compétence le plus élevé, un large éventail d'expertise, en gestion et en administration publique par exemple, ainsi que la répartition géographique la plus large possible dans le cadre de l'Union,

DÉCIDE:

Article premier

M. Milan POGAČNIK est nommé membre du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2007.

Par le Conseil

Le président

H. SEEHOFER

⁽¹⁾ JO L 31 du 1.2.2002, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 575/2006 de la Commission (JO L 100 du 8.4.2006, p. 3).